

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 05-455-1934 autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer avec la banque de l'Indochine une convention prorogeant la durée d'un emprunt.

n° 05-455-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 octobre 1934

Numéro JO  
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro  
31 octobre 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 19 septembre 1934, autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer avec la Banque de l'Indochine une convention prorogeant la durée d'un emprunt, inséré au Journal officiel de la République française des 24 et 25 septembre 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 septembre 1934 susvisé, autorisant la colonie de la Côte française des Somalis à passer, avec la banque de l'Indochine, une convention prorogeant la durée d'un emprunt.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. De COPPET.**